**Communiqué de la CFO**

**1. Intercercles**

La CFO rappelle que les cercles participants aux Intercercles doivent mettre 2 officiels à disposition du Juge Arbitre, à l’exception des intercercles TC division Nationale et des intercercles masters où un seul officiel est requis.

Afin d’établir les jurys au mieux, la CFO souhaiterait connaître les noms des officiels mis à disposition. Merci de communiquer ceux-ci à l’adresse : [commission.officiels@lbfa.be](mailto:commission.officiels@lbfa.be).

**2. Règles IAAF 2016-2017**

Voici les principales modifications :

132.2. Dans les épreuves auxquelles participent les athlètes avec des spécifications différentes (tel que le poids des engins ou la hauteur des haies), les différences qui en résultent doivent indiquer clairement dans les résultats ou un résultat séparé doit apparaître pour chaque catégorie.

132.3. Lorsque les règlements pour une compétition autre que celles régies par la règle 1.1(a) permettent la participation simultanée d’Athlètes

a) concourant avec l’assistance d’une autre personne, par exemple un guide pour la course ; ou

b) utilisant un dispositif mécanique qui n’est pas autorisé par la règle 144.3 (d), leurs résultats devront être listés séparément, et si applicable leur para-classification mentionnée.

132.4. Les abréviations standard et symboles suivants sont utilisés dans la préparation des listes de départ et dans les listes de résultats lorsqu’applicable :

Did not start – DNS = n’a pas pris le départ

Did not finish – DNF = n’a pas terminé l’épreuve

Disqualified – DQ = disqualifié

No valid trial recorded – NM = aucun essai valable enregistré

Valid trial in High Jump and Pole Vault « O » = essai réussi au saut en hauteur et au saut à la perche Failed trial in field events « X » = essai manqué dans les concours

Passed trial in field events « -- «    = essai non tenté dans les concours

Retired from competition « r » - retiré de la compétition

Qualified by place in track events – Q = Qualifié par réussite du standard de qualification

Qualified by time in track events – q = qualifié au temps dans les courses

Qualified by standard in field events – Q = qualifié par performance dans les concours

Qualified without standard in field events – q = qualifié sans atteindre la performance de qualification dans les concours

Advanced to next round by referee – qR = qualifié au tour suivant par le Juge-Arbitre

Advanced to next round by Jury of Appeal – qJ = qualifié au tour suivant par le Jury d’Appel

Bent Knee (race Walking) - “>” = Genou plié

Loss of contact (race walking) - « ~ » = Perte de contact

Yellow Card – YC = carton jaune

Second yellow Card – YRC = 2ème carton jaune

Red Card – RC = carton rouge

141.1 Les Compétitions selon les présentes règles peuvent être réparties en groupes d’âge selon la classification suivante :

Cadets (U18) : Tout athlète âgé de 16 ou de 17 ans au 31 décembre de l’année de la compétition. Juniors (U20) : Tout athlète âgé de 18 ou de 19 ans au 31 décembre de l’année de la compétition.

142.3

Note : Dans les compétitions comportant plus de trois tours d’essais, Le Juge-Arbitre n’autorisera pas un athlète à faire un essai dans un ordre différent dans le tour final mais il pourra l’autoriser dans un des tours précédents.

143.11 Si un athlète ne respecte pas entièrement la présente règle et si :

(a) il refuse de se conformer à l’ordre du Juge-Arbitre compétent ; ou

(b) il participe à la compétition,

il sera disqualifié.

144.3(d) L’utilisation d’une aide matérielle quelconque sauf si l’athlète peut démontrer que son utilisation ne lui donnera pas un avantage dans la compétition par rapport à un athlète ne l’utilisant pas.

144.3(e) les conseils ou autre forme d’aide apportée par un officiel de la compétition en dehors de son rôle spécifique dans la compétition au moment donné (par exemple, des conseils pour l’entraînement, le point d’appel dans une épreuve de saut, excepté pour indiquer une faute dans les sauts horizontaux, les écarts de temps ou de distance dans une course, etc.)

168.6 Toutes les courses se courront en couloirs et chaque athlète devra se tenir dans son couloir et franchir les haies dans son couloir d’un bout à l’autre de la course excepté dans les circonstances prévues à la règle 163.4. Un athlète sera également disqualifié s’il renverse ou déplace de façon significative une haie dans un autre couloir, de manière directe ou indirecte.

170.1 Les distances classiques seront : 4x100m, 4x200m, 100m-200m300m-400m relais Medley, 4x400m, 4x800m, 1200m-400m800m-1600m distance relais Medley, 4x1500m.

170.6 (a) Un témoin doit être utilisé dans toutes les courses de relais organisées dans le stade et porté à la main durant toute la course. Au moins pour les compétitions visées à la règle 1.1 (a), (b), (c) et (f) chaque témoin sera numéroté et d’une couleur différente et il pourra contenir un transpondeur servant au chronométrage. Note : Si possible, on indiquera sur la liste de départs la couleur attribuée à chaque couloir ou ordre de départ.

170.9 Si durant la course un athlète prend ou ramasse le témoin d’une autre équipe, son équipe sera disqualifiée. L’autre équipe ne devrait pas être pénalisée à moins qu’elle n’ait bénéficié d’un avantage.

170.11 La composition des équipes et l’ordre des coureurs pour une course de relais devront être annoncés officiellement au plus tard une heure avant l’heure d’appel publiée pour la première série de chaque tour de la compétition. Les changements ultérieurs doivent être vérifiés par un officiel médical nommé par le Comité Organisateur et ne peuvent intervenir que jusqu’au dernier appel pour la série particulière à laquelle participe l’équipe. L’équipe devra concourir dans l’ordre déclaré. Le non-respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.

180.2 (b) Note: Chaque marque sera composée d’une seule et unique pièce.

180.2 (c) Pour le saut à la Perche, le Comité Organisateur devrait placer des marques appropriées respectant la sécurité pour indiquer les distances à côté de la piste d’élan tous les 0,5m entre les points de 2,5m à 5m de la ligne “zéro” et tous les 1,0m du point de 5m au point de 18m.

180.17 Essais de Remplacement

Si, pour une raison quelconque, un athlète a été gêné au cours d’un essai, ou, si l’essai ne peut pas être correctement enregistré, le Juge-Arbitre aura pouvoir de lui accorder un essai de remplacement. Aucun changement dans l’ordre ne sera autorisé. Un temps raisonnable sera accordé pour l’essai de remplacement selon les circonstances particulières du cas. Dans les cas où la compétition s’est poursuivie avant l’autorisation de l’essai de remplacement, cet essai devra être effectué avant tout autre essai ultérieur.

182.2.c. Il touche la barre transversale ou la section verticale des montants lorsqu’il prend son élan sans sauter.

**3. Statistiques**

Depuis la saison piste 2015, il est demandé aux officiels de compléter une feuille de « statistiques » lors des concours.

Voici un résumé de ce qui en ressort :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Concours | BPM | TC |
| Hauteur | 35’’ | 50’’ |
| Perche | 1’10’’ | 1’30’’ |
| Longueur | 35’’ | 1’00’’ |
| Triple saut | - | 1’00’’ |
| Poids | 40’’ | 45’’ |
| Disque | 50’’ | 1’00’’ |
| Balle de Hockey | 40’’ | - |
| Javelot | 40’’ | 55’’ |
| Marteau | - | 1’20 |
| Grand Poids | - | 1’00’’ |

Le nombre moyen d’essais dans les sauts verticaux (Hauteur/Perche) est de 7.

Il faut également prévoir un délai de 20’ d’échauffement (le double pour la perche) par 15 athlètes (TC).